

Extrait du SNES de la Corse

<http://www.corse.snes.edu/actualites/article/position-de-la-fsu-de-corse-sur-la>

Position de la FSU de Corse sur la co-officialité

- Actualités -



Date de mise en ligne : dimanche 13 janvier 2013

Copyright © SNES de la Corse - Tous droits réservés

Le SNES-FSU de l'académie de Corse, depuis plus d'un an critique le contenu du projet de statut sur la co-officialité élaboré par l'exécutif de la CTC, et tout particulièrement les articles qui relèvent du domaine de l'éducation.

Depuis trop d'années, les débats autour de la langue corse ont souffert de crispations et de blocages, car enfermés dans une trop grande politisation. Il importe aujourd'hui d'être capables d'écouter et d'entendre toutes celles et tous ceux qui, partageant l'espoir d'un consensus salvateur sur cette importante question, émettent malgré tout des réserves sur certaines mesures envisagées lorsqu'elles leur apparaissent contraires à l'objectif fixé.

Beaucoup de retards ont été pris dans ce domaine, et il est certain que les choses auraient été plus simples alors que la transmission transgénérationnelle était encore vivace dans de nombreux foyers. Raison de plus pour ne pas rater cette nouvelle phase qui va devoir être engagée sur une période assez longue, avec des moyens financiers et humains conséquents et des objectifs de rythmes et de niveaux en cohérence avec ces moyens.

" NOUS PARTAGEONS LE CONSTAT que l'usage de la langue corse est en recul continu.

D'ailleurs qui pourrait affirmer le contraire ? Mais quelles sont les causes fondamentales de cette régression ? Comment peut-on tenter d'inverser cette tendance ? Il nous semble que les réponses à cette question conditionnent pour une grande part la crédibilité des réponses à apporter.

" NOUS PARTAGEONS L'IDEE que le bi (multi) linguisme est une richesse culturelle et humaine.

" NOUS PARTAGEONS L'OBJECTIF de redynamiser la langue corse afin d'étendre le bilinguisme en Corse. Et même si beaucoup demeurent dubitatifs sur une telle alternative, nous devons la croire possible car sinon, rien ne peut être entrepris.

" PARTAGEONS NOUS LA PROPOSITION qu'il faille instaurer un statut de coofficialité ? Le terme de coofficialité ne nous heurte pas, nous ne pouvons le juger qu'au travers des dispositions auxquelles on l'associe, et aux conséquences qui en découleront concrètement.

" ESTIMONS NOUS QUE LE PROJET DE TEXTE est de nature à réaliser cet objectif d'intégration de chaque personne vivant sur l'île au sein d'une société bilingue, indépendamment de son origine ? Notre jugement est sans a priori, ni idéologique ni dogmatique ; il se fonde sur l'examen concret des mesures préconisées.

Les mesures envisagées pour la reconquête de la langue et une avancée généralisée vers le B2 en langue corse reposent essentiellement sur de la formation.

Rien n'est chiffré ... et pour cause, car le montant du financement des centaines de milliers d'heures de formation sera monumental, si l'on veut réellement permettre à des dizaines de milliers de non corsophones d'acquérir le B2 (niveau Licence 3, ce qui correspond donc en moyenne à 7 ou 8 années d'étude de cette langue).

Concernant directement notre champ d'activité professionnelle, plusieurs articles sont pour nous inacceptables car susceptibles de pénaliser les élèves de l'académie qui pourront avoir des modifications des programmes, des horaires et des évaluations.

D'autre part ce projet présente un danger pour nos professions et les statuts des personnels : fléchage systématique des postes libérés, mises à disposition de la CTC des enseignants ... La finalité de lier le statut des fonctionnaires à l'avenir de la langue ne semble reposer sur aucun argument rationnel ! En déplaçant le débat sur ce terrain des statuts des personnels - qui n'est pas l'objet de cette réforme - cela va engendrer de fortes réticences et constituer des blocages contraires au but poursuivi. Pour toutes ces raisons la FSU rejette le projet actuel de la CTC.

QUE PROPOSONS NOUS ?

QUE L'ON AGISSE AVEC DETERMINATION, FORCE, PERTINENCE ET CLARTÉ AU NIVEAU DES MOYENS AFIN DE REDYNAMISER LA DEMARCHE DE FORMATION

" Dans l'urgence, mise en place de plans chiffrés de formations des résidents, formations proposées et organisées de façon précises en tenant compte pour les salariés des réalités concrètes et du fonctionnement particulier de chaque branche professionnelle.

" Depuis des décennies, la FSU demande lors du CTPA la mise en place de formations ouvertes à tous les personnels de l'Education nationale (enseignants et non enseignants). Il serait temps que cette demande soit honorée.

" Soutenir et renforcer le secteur associatif qui doit prendre toute sa place dans cet élan de formation.

A chaque avancée, renforcer la teneur des dispositions afin que ce regain de bilinguisme puisse trouver sa place statutaire dans tous les domaines de la vie publique et professionnelle

Le texte définitif de ce projet sera prochainement débattu et soumis aux votes de l'Assemblée de Corse. Dans le cadre de délégations de la FSU-Corse, les délégués du SNES porteront cette analyse lors de rencontres avec les présidents des groupes politique de l'Assemblée